

États financiers du

**FONDS ALTERNATIF FONDATEURS  
VENATOR**  
(AUPARAVANT VENATOR INVESTMENT TRUST)

30 juin 2022 (non audité)

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été préparés par **Venator Capital Management Ltd.** (« VCM »), en tant que gestionnaire du Fonds alternatif fondateurs Venator (le « Fonds ») et approuvés par le conseil d'administration de VCM. Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IFRS »), y compris la norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, destinés à fournir une certitude raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée, ainsi que de la protection de tous les actifs du Fonds.


Le conseil d'administration de VCM est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière.

**Au nom de VCM, gestionnaire du Fonds**



---

Brandon Osten  
Chef de la direction  
Le 12 août 2022



---

Susan Naylor  
Cheffe des Finances  
Le 12 août 2022

## Avis aux porteurs de parts

**L'auditeur du Fonds n'a pas examiné le Fonds alternatif fondateurs Venator.**

VCM, le gestionnaire du Fonds, nomme un auditeur indépendant pour l'audit des états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières, si les états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par un auditeur, ils doivent être accompagnés d'un avis en faisant état.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

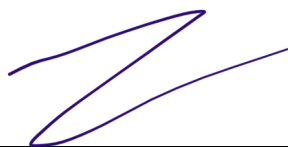
États de la situation financière

Au 30 juin 2022, avec informations comparatives pour le 31 décembre 2021 (non audité)

	2022	2021
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Montant à recevoir des courtiers	3 450 961 \$	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 358	59 519
Placements détenus, à la juste valeur (au coût – 15 658 673 \$; 27 390 024 \$ en 2021) (note 9)	11 295 620	27 850 129
Souscriptions à recevoir	250	1 000
Dividendes à recevoir	6 658	7 441
Montant à recevoir au titre des placements vendus	958 479	1 494 005
Autres actifs	4 617	2 223
Intérêts à recevoir	12 575	-
	<u>15 774 518</u>	<u>29 414 317</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Montant à payer à des courtiers	-	2 124 840
Créditeurs et charges à payer	52 628	94 723
Placements vendus à découvert, à la juste valeur (produit – 1 284 429 \$; 333 577 en 2021) (note 9)	1 237 550	348 131
Frais de gestion à payer (note 5)	24 636	44 370
Rémunération au rendement à payer (note 5)	-	336 796
Montant à payer au titre des placements achetés	397 478	121 791
	<u>1 712 292</u>	<u>3 070 651</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>14 060 226 \$</u>	<u>26 343 666 \$</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie :</b>		
Série A	-	19 515 339 \$
SérieA1	10 303 290	547 203
Série F	2 409 846	5 461 255
SérieF1	1 349 090	819 869
	<u>14 062 226 \$</u>	<u>23 343 666 \$</u>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 6) :</b>		
Série A	-	1 072 165
SérieA1	1 770 283	55 850
Série F	203 014	274 829
SérieF1	230 590	83 710
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :</b>		
Série A	-	18,20 \$
SérieA1	5,82	9,80
Série F	11,87	19,87
SérieF1	5,85	9,79

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la fiducie :



\_\_\_\_\_, fiduciaire  
Venator Capital Management Ltd.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

États du résultat global

Pour la période close le 30 juin 2022, avec informations comparatives pour 2021 (non audité)

	2022	2021
<b>Revenu</b>		
Intérêts aux fins de distribution	44 259 \$	– \$
(Perte réalisé) profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(5 004 939)	12 997 853
Variation nette de la moins-value latente des placements	(4 768 577)	(9 489 610)
Dividendes	35 562	4 525
	<u>(9 693 695)</u>	<u>3 512 768</u>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 5)	195 017	32 124
Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille (note 3)	98 846	5 938
Intérêts et frais d'emprunt	69 875	4 954
Charges d'exploitation	55 071	20 450
Honoraires d'audit	5 166	5 232
Retenues d'impôt	1 992	–
Frais juridiques	515	–
Rémunération au rendement (note 5)	–	675 804
	<u>426 482</u>	<u>744 502</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>(10 120 177) \$</u>	<u>2 768 266 \$</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 11) :</b>		
Série A	3 \$	2 135 629 \$
SérieA1	(7 561 215)	–
Série F	(1 869 259)	632 939
SérieF1	(662 706)	–
	<u>(10 120 177) \$</u>	<u>2 768 266 \$</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 11) :</b>		
Série A	3,00 \$	1,97 \$
SérieA1	(3,96)	–
Série F	(7,92)	2,16
SérieF1	(4,23)	–

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour la période close le 30 juin 2022, avec informations comparatives pour 2021 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
<b>2022</b>					
Série A	19 515 339 \$	– \$	(19 515 342) \$	3 \$	– \$
SérieA1	547 203	19 515 342	(2 198 040)	(7 561 215)	10 303 290
Série F	5 461 255	–	(1 155 150)	(1 896 259)	2 409 846
SérieF1	819 869	1 293 088	(101 161)	(662 706)	1 349 090
	<u>26 343 666 \$</u>	<u>20 808 430 \$</u>	<u>(22 969 693) \$</u>	<u>(10 120 177) \$</u>	<u>14 062 226 \$</u>

\* Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour la période close le 30 juin 2022 s'est chiffré à 20 720 681 et à (20 720 681), respectivement.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
<b>2021</b>					
Série A	18 203 186 \$	555 945 \$	(320 603) \$	2 135 327 \$	20 573 855 \$
Série F	4 807 468	1 030 000	(146 471)	632 939	6 323 936
	<u>23 010 654 \$</u>	<u>1 585 945 \$</u>	<u>(467 074) \$</u>	<u>2 768 266 \$</u>	<u>26 897 791 \$</u>

\*\* Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour la période close le 30 juin 2021 s'est chiffré à néant et à néant, respectivement.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour la période close le 30 juin 2022, avec informations comparatives pour 2021 (non audité)

	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés à ce qui suit :</b>		
<b>Activité d'exploitation</b>		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(10 120 177) \$	2 768 266 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	5 004 939	(12 997 853)
Variation de la moins-value latente des placements	4 768 577	9 489 610
Variation des soldes hors trésorerie :		
Diminution (augmentation) des dividendes à recevoir	783	(8 697)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir au titre des placements vendus	535 526	(367 433)
Augmentation du montant à recevoir du fonds lié	–	(62 252)
Augmentation des autres actifs	(2 394)	–
Augmentation des intérêts à recevoir	(12 575)	–
(Diminution) augmentation du montant à payer à des courtiers	(5 575 801)	8 037 934
(Diminution) augmentation des créiteurs et charges à payer	(42 095)	1 079
(Diminution) augmentation des frais de gestion à payer	(19 734)	32 124
(Diminution) augmentation de la rémunération au rendement à payer	(336 796)	675 804
Augmentation du montant à payer au titre des placements achetés	275 687	672 734
Produit de la vente de placements	60 628 179	6 700 057
Achat de placements	(52 744 702)	(15 244 807)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de la période	<u>2 359 417</u>	<u>(303 432)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	88 499	1 586 445
Montant payé au rachat de parts rachetables	(2 249 012)	(598 344)
(Diminution) augmentation de l'acompte des porteurs de parts	–	(70 000)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	<u>(2 160 513)</u>	<u>918 101</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période		
(Profit) perte de change sur la trésorerie	(213 065)	(688 724)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	59 519	84 606
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<u>45 358 \$</u>	<u>10 551 \$</u>
<b>Renseignements supplémentaires*</b>		
Intérêts payés	52 985 \$	– \$
Intérêts reçus	31 684	–
Dividendes payés	648	–
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	35 573	4 525

\* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

## Inventaire du portefeuille

30 juin 2022 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions canadiennes</b>				
53 800	Converge Technology Solutions Corp.	292 089 \$	275 994 \$	1,96
24 800	ERO Copper Corp.	407 551	269 576	1,92
16 800	Hammond Power Solutions Inc.	233 675	260 064	1,85
11 700	K-Bro Linen Inc.	395 398	378 261	2,69
519 700	Nanalysis Scientific Corp.	598 682	467 730	3,33
43 277	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	565 307	521 921	3,71
32 300	Polaris Infrastructure Inc.	527 669	628 881	4,47
		<u>3 020 371</u>	<u>2 802 427</u>	<u>19,93</u>
<b>Bons de souscription canadiens</b>				
212 500	Nanalysis Scientific Corp., 1,70 \$, 25 août 2023	15 300	—	—
<b>Actions américaines</b>				
8 257	Belden Inc.	579 628	566 108	4,03
3 500	BlueLinx Holdings Inc.	298 650	300 957	2,14
30 283	Caesarstone Sdot-Yam Ltd.	587 750	355 848	2,53
18 036	Choice Consolidation Corp.	216 303	227 490	1,62
8 800	Griffon Corp.	241 488	317 469	2,26
42 133	Inotiv Inc.	1 343 776	520 582	3,70
91 000	IsoRay Inc.	35 306	36 191	0,26
8 300	M/I Homes Inc.	527 927	423 669	3,01
2 898	Masonite International Corp.	389 221	286 566	2,04
99 500	Porch Group Inc.	695 157	327 837	2,33
9 100	Red Violet Inc.	472 698	426 395	3,03
5 300	RingCentral Inc.	1 466 809	612 077	4,35
11 349	Skechers U.S.A. Inc.	631 724	519 707	3,70
4 990	Skyline Corp.	328 333	304 549	2,17
2 500	Splunk Inc.	310 306	284 631	2,02
12 500	The Lovesac Co.	1 052 012	442 423	3,15
28 770	Uber Technologies Inc.	1 436 857	757 602	5,39
13 300	Vermilion Energy Inc.	303 520	326 265	2,32
4 100	WESCO International Inc.	664 972	565 157	4,02
11 983	WillScot Corp.	436 081	500 005	3,56
16 600	ZipRecruiter Inc.	486 001	316 630	2,25
		<u>12 504 519</u>	<u>8 418 158</u>	<u>59,88</u>

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

## Inventaire du portefeuille (suite)

30 juin 2022 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Options américaines</b>			
11 000	Caesars Entertainment Inc., vente à 35 \$, 22 juillet 2022	75 641	67 248	0,48
11 000	Ebix Inc., vente à 20\$, 15 juillet 2022	15 345	5 663	0,04
16 500	Ebix Inc., vente à 40 \$, 15 juillet 2022	27 497	2 124	0,02
		<u>118 483</u>	<u>75 035</u>	<u>0,54</u>
	<b>Total des placements détenus</b>	15 658 673	11 295 620	80,35
Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert	Produit des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Actions canadiennes</b>			
(20 700)	ishares S&P/TSX Capped Energy Index ETF	(292 971) \$	(306 774)\$	(2,18)
(10 800)	NFI Group Inc.	(121 158)	(144 612)	(1,03)
		<u>(414 129)</u>	<u>(451 386)</u>	<u>(3,21)</u>
	<b>Actions américaines</b>			
(4 200)	Asana Inc.	(119 429) \$	(95 031) \$	(0,68)
(2 110)	Caesars Entertainment Inc.	(105 690)	(104 010)	(0,74)
(300)	Credit Acceptance Corp.	(240 834)	(182 791)	(1,30)
(2 400)	Fastenal Co.	(157 048)	(154 199)	(1,10)
(1 800)	Zoom Video Communications Inc.	(247 299)	(250 133)	(1,78)
		<u>(870 300)</u>	<u>(786 164)</u>	<u>(5,60)</u>
	<b>Total des placements vendus à découvert</b>	(1 284 429)	(1 237 550)	(8,81)
	Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille	(14 435)	—	—
	<b>Placements détenus, montant net</b>	<b>14 359 809 \$</b>	10 058 070	71,54
	<b>Autres passifs, montant net</b>		4 004 156	28,46
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>14 062 226 \$</b>	<b>100,00</b>



# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2021 (non audité)

---

## 1. Organisation de la fiducie et nature des activités

Le Fonds alternatif fondateurs Venator (auparavant Venator Investment Trust) (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 28 juin 2007 et dans sa version modifiée et mise à jour en date du 25 septembre 2009, du 14 février 2012 et du 30 juin 2021. La fiducie a amorcé ses activités le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire et de fiduciaire (le « gestionnaire » ou le « fiduciaire ») de la fiducie. L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Ouest, bureau 901, Toronto (Ontario) M4W 3E2.

L'objectif de placement de la fiducie consiste à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une sélection de titres fondamentaux en prenant des positions de placement acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés et en usant de stratégie dans la négociation.

Le 10 juin 2021, la fiducie a achevé une restructuration et a cessé d'être le fonds nourricier dans une structure maître-nourricier. Le Venator Founders Fund (le « Fonds sous-jacent ») a transféré un groupe d'actifs et de passifs dont la juste valeur nette totale est égale au placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent au 9 juin 2021 (se reporter à la note 15 pour plus de renseignements sur les actifs et les passifs transférés au cours de cette opération). En raison de la restructuration, la fiducie a cessé de détenir des placements dans le Fonds sous-jacent le 10 juin 2021.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des présents états financiers sont fondées sur les Normes internationales d'information financière et la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (conjointement, les « IFRS »). Le fiduciaire a autorisé la publication des états financiers le 12 août 2022. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels ont été établis conformément aux IFRS. Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

## 3. Principales méthodes comptables

Ce qui suit résume les méthodes comptables de la fiducie :

### a) Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des dérivés comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les autres actifs financiers, y compris les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir et le montant à recevoir au titre des placements vendus, sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le montant à payer à des courtiers, l'acompte des porteurs de parts, les frais de gestion à payer, la rémunération au rendement à payer, le montant à payer au titre des placements achetés et les créditeurs et charges à payer sont classés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Les passifs financiers sont en général réglés dans les trois mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### c) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les actifs financiers ou les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre à découvert les instruments. À compter de cette date, la totalité des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs est comptabilisée aux états du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

### d) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie conclut diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

### e) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction.

Le profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la variation de la plus-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen.

### f) Retenues d'impôt

En règle générale, la fiducie est assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### g) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts rachetables par le nombre total de parts rachetables de cette même catégorie en circulation à la date de clôture de l'exercice.

### i) Diminution (augmentation) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie

Le diminution (augmentation) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série représente la diminution (l'augmentation) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à chaque série de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette même série en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 11 pour le calcul.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### j) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

### k) Montant à payer à des courtiers

La fiducie a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier en ce qui a trait au maintien de son compte à titre de client. Le courtier a la garde des titres de la fiducie.

Le montant à payer à des courtiers correspond à un compte sur marge se composant d'emprunts en espèces qui ont été contractés auprès de courtiers et qui sont garantis par les placements sous-jacents détenus par la fiducie.

### l) Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille

Les coûts d'opérations, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et de la vente de titres en portefeuille et les autres coûts liés à l'exécution des ordres qui sont payés à des tiers, notamment les droits de timbre et les frais liés aux bourses, sont comptabilisés en charges aux états du résultat global en fonction de la date de transaction.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### m) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la fiducie est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h (HNE), soit le taux de clôture, à la date d'évaluation. Les achats et ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits tirés de ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les variations de la plus-value (moins-value) latente des écarts de conversion sont comptabilisées aux états du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements. Tous les autres profits ou pertes de change liés aux écarts de conversion sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion.

### n) Intérêts et frais d'emprunt

Puisqu'elle détient à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, la fiducie paie non seulement des intérêts, mais aussi des frais d'emprunt. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements de la fiducie en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celle-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges.

### o) Imposition de la fiducie

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser aux porteurs de parts est assujettie à l'impôt sur le revenu. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en diminution de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital futurs.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires dont la durée initiale à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

### q) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts rachetables de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs catégories de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

### r) Évaluation des parts

L'actif net lié à une série donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même série du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des série de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette série.

Les charges directement attribuables à une série sont imputées directement à cette série. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque série en fonction de la valeur liquidative attribuable à chaque série.

### s) Modifications des principales méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et n'ont aucune incidence importante sur les états financiers de la fiducie.

Certaines des nouvelles normes et modifications aux normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et leur application anticipée est autorisée. Toutefois, la fiducie n'a pas adopté par anticipation les normes, nouvelles et modifiées, lors de l'établissement des présents états financiers. Ces normes, nouvelles et modifiées, ainsi que leurs interprétations ne devraient pas avoir un effet notable sur les états financiers de la fiducie.



# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 4. Estimations et hypothèses comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

### Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

## 5. Opérations entre parties liées

### a) Frais de gestion

Les frais de gestion, que verse la fiducie au gestionnaire quotidiennement, sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque série en date du dernier jour ouvrable et sont versés au début du mois suivant. Les frais de gestion annuels relatifs à chaque série sont calculés comme suit : i) 2 % de la valeur liquidative des parts de Série A; et ii) 1 % de la valeur liquidative des parts de Série F, plus les taxes applicables. Les frais de gestion des parts de Série I sont négociés et versés directement par l'investisseur.

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de Série A, sur ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de Série A. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % par an de la valeur liquidative des parts de Série A détenues par les clients du courtier en question.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 5. Opérations entre parties liées (suite)

### a) Frais de gestion (suite)

Pour la période close le 30 juin 2022, les frais de gestion se sont élevés à 195 017 \$ (32 124 \$ en 2021). De ce montant, une tranche de 24 636 \$ était à payer au 30 juin 2022 (44 370 \$ au 31 décembre 2021).

### b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de Série A et des parts de Série F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur le sommet précédent de cette part, plus les taxes applicables. La rémunération au rendement est calculée quotidiennement. Le « sommet » désigne le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra 20 % de tout profit en excédent du sommet. L'investisseur dans les parts de catégorie I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour la période close le 30 juin 2022, la rémunération au rendement a été de 0 \$ (675 804 \$ en 2021). De ce montant, une tranche de 0 \$ était à payer au 30 juin 2022 (336 796 \$ au 31 décembre 2021). La rémunération au rendement 2021 comprend la quote-part, calculée au prorata, du compte des bénéfices du Fonds sous-jacent, comme il est décrit ci-dessous.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 5. Opérations entre parties liées (suite)

### b) Rémunération au rendement (suite)

#### Compte des bénéfices

Une partie des bénéfices nets du Fonds sous-jacent au cours d'un exercice est attribuée au commandité jusqu'à concurrence du solde (si celui-ci est positif) dans un compte courant (le « compte des bénéfices »). Le compte des bénéfices est calculé à une date d'évaluation comme suit : i) le solde positif ou négatif du compte reporté de la date d'évaluation précédente; plus ii) 20 % des bénéfices nets du Fonds sous-jacent pour la période suivant la date d'évaluation précédente; moins iii) 20 % des pertes nettes du Fonds sous-jacent au cours de cette période; et iv) toute distribution de revenu effectuée par le gestionnaire après la date d'évaluation précédente.

Pour la période close le 30 juin 2022, le solde du compte des bénéfices du Fonds sous-jacent était de 0 \$ (869 185 \$ en 2021).

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 30,8 % (30,6 % en 2020) des parts de la fiducie en circulation.

## 6. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de séries, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie.

Chaque part rachetable de chaque série confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou d'une série donnée ou en modifier la désignation.

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts soient rachetées le dernier jour ouvrable de chaque période hebdomadaire (la « date de rachat ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins cinq jours ouvrables avant cette date de rachat.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 6. Parts rachetables de la fiducie (suite)

	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Parts rachetables à la clôture de la période
<b>30 juin 2022</b>				
Série A	1 072 165	-	(1 072 165)	-
SérieA1	55 850	1 991 829	(277 396)	1 770 283
Série F	274 828	-	(71 814)	203 014
SérieF1	83 710	158 786	(11 906)	230 594
<b>30 juin 2021</b>				
Série A	1 065 836	30 739	(17 051)	1 079 524
Série F	260 118	52 493	(7 289)	305 322

### Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts rachetables, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 8, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 7. Instruments financiers et gestion du risque

### Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée au risque de liquidité, à l'autre risque de prix, au risque de crédit, au risque de change et au risque de taux d'intérêt. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

#### a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts rachetables contre trésorerie. Le Fonds sous-jacent investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

La fiducie peut avoir recours à des dérivés pour modérer certaines expositions au risque. Rien ne garantit toutefois qu'il existera un marché pour certains dérivés et il est possible que les bourses de valeurs imposent des limites visant la négociation de dérivés.

Les passifs financiers de la fiducie arrivent à échéance dans trois mois.

#### b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix de marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. L'ensemble des positions de la fiducie sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par la fiducie sont sensibles au risque de marché découlant des incertitudes quant aux cours futurs de ces instruments.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### b) Autre risque de prix (suite)

Le tableau suivant présente la concentration de l'actif et du passif de placement de la fiducie au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Actions canadiennes	19,93 %	22,96 %
Bons de souscription canadiens	–	–
Actions américaines	59,88 %	82,42 %
Titres à revenu fixe de sociétés américaines	–	–
Options américaines	0,54 %	0,36 %
Bons de souscription américains	–	–
Actions canadiennes vendues à découvert	(3,21) %	–
Actions américaines vendues à découvert	(5,60) %	(1,32) %

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, les placements en actions détenus par le Fonds sont concentrés dans les secteurs suivants :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Communications	2,30 %	5,31 %
Consommation discrétionnaire	14,10 %	27,27 %
Biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Services financiers	0,30 %	3,10 %
Soins de santé	7,30 %	9,14 %
Produits industriels	27,40 %	25,38 %
Technologie de l'information	10,00 %	20,06 %
Matières	1,90 %	7,32 %
Immobilier	3,70 %	6,84 %
Secteur de l'énergie	0,10 %	0,00 %
Services publics	4,50 %	0,00 %

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### b) Autre risque de prix (suite)

Au 30 juin 2022, la majorité de l'actif net de la fiducie était investi dans des titres de participation négociés sur des bourses nord-américaines. Par conséquent, si les cours sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la clôture de la période, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 1 005 807 \$ (2 739 823 \$ au 31 décembre 2021). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (par le biais de la cote de solvabilité du dépositaire) ainsi que du montant à recevoir de courtiers.

Toutes les opérations sur des titres cotés conclues par la fiducie sont réglées au moment de la livraison par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est fait lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les placements de la fiducie dans des instruments de créance, y compris des obligations, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente l'exposition maximale de la fiducie au risque de crédit.

Au 30 juin 2022, la fiducie détenait des placements dans des instruments de créance d'une juste valeur de néant (néant au 31 décembre 2021).

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) qui sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la fiducie. La fiducie peut conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre le risque de change, afin de réduire son exposition aux devises étrangères ou d'établir une exposition aux devises étrangères.

Au 30 juin 2022 et 31 décembre 2021, la fiducie présente les expositions aux monnaies étrangères suivantes (en pourcentage de la valeur liquidative totale) :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>30 juin 2022</b>						
Dollar américain	(8 113 620) \$	7 707 029 \$	(406 591) \$	(405 681) \$	385 351 \$	(20 330) \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(57,70)	54,81	(2,89)	(2,88)	2,74	(0,14)
<b>31 décembre 2021</b>						
Dollar américain	(20 390 123) \$	21 454 712 \$	1 064 589 \$	(1 019 506) \$	1 072 736 \$	53 230 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(77,40)	81,44	4,04	(3,87)	4,07	0,20

Au 30 juin 2022, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué de 20 330 \$ (53 230 \$ au 31 décembre 2021).



# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### e) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la fiducie et le Fonds sous-jacent ne sont pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le Fonds avait des placements dans des instruments de créance à taux fixe au 31 décembre 2021 d'une valeur de néant (néant en 2020).

### f) COVID-19

Le virus de la COVID-19 est un risque de moins en moins grand pour la reprise mondiale, et l'ampleur des répercussions continues de l'épidémie de COVID-19 sur les activités et le rendement du Fonds reste incertaine et difficile à prévoir. Les retombées ultimes de la pandémie en cours sur l'économie et les répercussions à long terme sur l'économie, les marchés, les industries et les entreprises demeurent incertaines. La portée de ces répercussions sur la performance financière et les activités de la fiducie sera tributaire de l'évolution de la situation qui est extrêmement incertaine et ne peut être prévue.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 8. Évaluation à la juste valeur

Le tableau qui suit présente un sommaire des données d'entrée qui ont été utilisées au 30 juin 2022 pour évaluer les placements comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Titres de capitaux propres	11 220 585 \$	– \$	– \$	11 220 585 \$
Options	–	75 035	–	75 035
	11 220 585 \$	75 035 \$	– \$	11 295 620 \$
<b>Passifs</b>				
Titres de capitaux propres	1 237 550 \$	– \$	– \$	1 237 550 \$
	1 237 550 \$	– \$	– \$	1 237 550 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période.

Le tableau qui suit présente un sommaire des données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2021 pour évaluer les placements comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Titres de capitaux propres	27 755 975 \$	– \$	– \$	27 755 975 \$
Options	43 201	50 953	–	94 154
	27 799 176 \$	50 953 \$	– \$	27 850 129 \$
<b>Passifs</b>				
Titres de capitaux propres	348 131 \$	– \$	– \$	348 131 \$
	348 131 \$	– \$	– \$	348 131 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

# **FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR**

**(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 9. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la convention de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

## 10. Impôt sur le résultat

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable pour l'année d'imposition qui prend fin en décembre, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser est assujettie à l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu sur les gains en capital réalisés nets qui ne sont pas versés ou à verser peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, sous forme de rachats. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en réduction de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des gains en capital futurs.

Au cours de l'année d'imposition close le 31 décembre 2021, la fiducie ne disposait pas de reports prospectifs de pertes en capital et disposait de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 454 241 \$ (1 417 630 \$ en 2020), qui peuvent servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

## 11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie

Le tableau qui suit présente le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie pour la période close les 30 juin 2022 et 2021 :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
<b>30 juin 2022</b>			
Série A	3 \$	1	3,00 \$
Série A1	(7 561 215)	1 911 714	(3,96)
Série F	(1 896 259)	239 345	(7,92)
Série F1	(662 706)	156 657	(4,23)
<b>30 juin 2021</b>			
Série A	2 135 327 \$	1 081 294	1,97 \$
Série F	632 939	293 531	2,16

## 12. Montant à payer au titre des rachats

Les montants à payer au titre des rachats sont constitués de parts rachetées au cours de la période mais non encore payées à la clôture de la période.

# FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2022 (non audité)

---

## 13. Transfert entre parties liées

Le 10 juin 2021, la fiducie a racheté ses placements dans le Fonds sous-jacent en échange de certains placements, de la trésorerie et d'autres actifs nets, évalués à la juste valeur de marché. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs nets transférés du Fonds sous-jacent à la fiducie, par suite du rachat :

Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	37 935 095 \$
Montant à payer à des courtiers	(9 868 123)
Autres passifs, déduction faite des autres actifs	<u>(713 827)</u>
Total des actifs nets transférés à la fiducie	27 353 145